

2ème Masters SENIORS+ et VÉTÉRANS de Nancy-Vandoeuvre du samedi 23 mai au lundi 25 mai 2026

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation

L'Association Echecs 54 et le club Vandoeuvre-Echecs coorganisent le 2ème Masters SENIORS+ et VÉTÉRANS de Nancy-Vandoeuvre, du samedi 23 mai au lundi 25 mai 2026, au café L'échiquier, 9 rue de la Commanderie, 54000 Nancy.

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous les n° 71318, ainsi que par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE).

Les parties jouées seront comptabilisées pour le Elo FIDE de juin 2026.

Le tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Être né en 1975 ou avant.
- Être classé moins de 2400 Elo (le classement pris en compte est le dernier Elo FIDE lent publié au 1er mai 2026)
- Être licencié A pour la saison en cours à la Fédération Française des Echecs ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Depuis le 30 mars 2022, les joueurs et joueuses évoluant auprès de la FIDE avec le code RUS (Russie) ou BLR (Biélorussie) ne sont pas autorisés à participer aux compétitions par équipe ou individuelles homologuées par la FFE (article 1 des Règles des Compétitions Fédérales).

L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter la participation d'un joueur.

Remarque : au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé). Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles du Jeu et appariements

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au système Suisse intégral.

Ils sont assistés par le logiciel Sharly Chess.

Sont appariés à la ronde 1 tous les joueurs ayant pointé le samedi 23 mai entre midi et 14h.

Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu est de 60 min + 30s/coup (Fischer) par joueur pour l'intégralité de la partie.

La notation de partie est obligatoire.

Article 4 : Horaires et Forfaits

Pointage le samedi 23 mai de 12h à 14h.

Ronde 1 : 23/05 à 14h00

Ronde 2 : 23/05 à 18h00

Ronde 3 : 24/05 à 10h00

Ronde 4 : 24/05 à 14h00

Ronde 5 : 24/05 à 18h00

Ronde 6 : 25/05 à 9h00

Ronde 7 : 25/05 à 13h00

Remise des prix le lundi 25 mai vers 16h.

Toutes les parties commencent lorsque l'arbitre annonce le début de la ronde.
Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.
A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des Blancs en cas de nulle apporte les feuilles de partie signées à table d'enregistrement et saisie le résultat sur le logiciel Sharly Chess.
Les joueurs sont chargés de vérifier les résultats qui sont publiés en direct et affichés dans la salle de jeu. Toute erreur doit être signalée à l'arbitre.

Le retard autorisé avant d'être déclaré perdant(e) par forfait est de 30 minutes par rapport à l'heure de début effectif de la ronde. L'arbitre peut éventuellement décider d'allonger ce délai pour prendre en compte des circonstances exceptionnelles.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Numéro de téléphone de l'arbitre, Anastasia SAVINA : 07.83.00.03.81

Article 5 : Droits d'inscription et Prix

Les frais d'inscription sont de 45€ par joueur.
Gratuité pour les GMI, GMf, MI, Mif.
L'inscription et le paiement doivent être effectués sur la plateforme Helloasso dans la limite de places disponibles (40 places maximum).

La liste des prix sera affichée le deuxième jour.
Tous les prix sont attribués à la place réelle (pas de partage).
Tout joueur absent lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix.

Article 6 : Classement et Départages

Le classement est effectué au nombre de points (victoire/nulle/défaite : 1/0,5/0 pt).
Les joueurs sont départagés au Buchholz Tronqué 1 (somme des scores ajustés des adversaires diminuée du plus mauvais), puis à la Performance.

Article 7 : Nulles par consentement mutuel

Aucun dispositif n'est mis en place sur le tournoi, les joueurs sont libres de proposer nulle à leur adversaire en tenant compte de la chartre des joueurs et joueuses d'échecs.

Article 8 : Le Bye

Sur les 2 premiers jours (rondes 1 à 5), tout joueur pourra prendre un ou deux « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point).
Pour cela, il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente.

Article 9 : Téléphones portables

En accord avec l'article 11.3.2 des Règles du Jeu de la FIDE, **il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu, à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion) et rangé dans un sac fermé** que le joueur ne sera pas autorisé à transporter avec lui lors de ses déplacements, y compris à la buvette ou aux toilettes.
Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire étant déclaré gagnant.

Article 10 : Conduite des joueurs

- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi (y compris après les rondes).
- Toute discussion ou lecture suspecte sont interdites, particulièrement dans l'espace bar ou boutique.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principal : Anastasia SAVINA (AFE1)

Arbitre adjoint : Christophe PHILIPPE (AFC)

Numéro de téléphone à appeler en cas d'imprévu : 07.83.00.03.81.

Article 12 : Appels

Une commission d'appel est mise en place et composée de 3 membres.

Elle sera composée de l'organisateur ainsi que de deux joueurs du Masters.

Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. Il dépose ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

Article 13 : Engagement

Tous les participants, joueurs et spectateurs, s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur et la Charte du Joueur d'Échecs.

Article 14 : Médias

Des photos et vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs, et les parties des premiers échiquiers seront retransmises. Le tout pourra être publié sur internet par l'organisateur. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à ces diffusions.

Article 15 : Responsable sécurité

Le responsable sécurité/médical est l'organisateur, Christophe PHILIPPE (06.82.52.40.14).

L'organisateur
Ch.Philippe

L'arbitre principale
A.Savina